

**32- Chronovélo - Concertation réglementaire en phase études préliminaires
Approbation des modalités de la concertation**

Direction Développement

**Rapporteur(s) Mme Isabelle LEBALLEUR
M. Rémy BATIOT
M. Thierry TOUCHE**

Le projet Chronovélo prévoit le développement du réseau cyclable par la création d'ici l'année 2030 de 125 km d'aménagements cyclables en complément des 188 km existants sur l'ensemble du territoire communautaire. Les études préliminaires de ce projet sont actuellement en cours.

Dans la continuité des actions d'information et de sensibilisation déjà réalisées, préalablement à la phase d'enquête publique et d'instruction réglementaire, une concertation sera organisée au cours du 1^{er} semestre 2022 afin :

- d'informer les habitants sur le projet Chronovélo en présentant notamment les grands objectifs et les niveaux d'aménagements envisagés,
- de permettre l'expression la plus large du public et mesurer les attentes des habitants, usagers, et cyclistes du territoire,
- de susciter une adhésion durable de la population tout au long du projet, garante de la qualité et de la légitimité de la décision publique.

LES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Il est proposé de combiner la concertation publique par voie numérique avec d'autres dispositifs afin d'éviter d'exclure une partie de la population du débat.

Les modalités d'information et d'expression des avis

Ainsi, plusieurs moyens ont été ciblés pour informer le public et recueillir son avis :

- Mise à disposition d'exemplaires papiers du dossier de concertation et d'un registre papier dans les mairies de Le Mans Métropole. La consultation du dossier de concertation et des registres s'organisera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.
- Mise à disposition du dossier de concertation et modalités de l'expression des avis et observations en ligne sur la plateforme participative www.jeparticipe.lemans.fr.
Il sera également possible de consulter le dossier de concertation sur la page projet du site Internet de Le Mans Métropole.
- Mise en place d'une adresse postale pour permettre de lever le frein au numérique pour une partie de la population qui en serait démunie et maintenir la concertation publique.

Les modalités d'échanges et de débats

Pour alimenter la concertation publique, des temps d'échanges et de débat sont également prévus sous des formats différents pour favoriser la participation de l'ensemble de la population :

- Organisation de réunions publiques et rencontres

Si la situation sanitaire le permet, des réunions publiques en présentiel sur inscription préalable selon la capacité d'accueil de la salle pour respecter les gestes barrières et simultanément en distanciel seront organisées durant la période de concertation publique via des applications numériques.

Des rencontres auprès de publics ciblés seront également organisées en présentiel.

Ces réunions et rencontres permettront de présenter au public le projet Chronovélo, ses objectifs et ses niveaux d'aménagements, et laisseront la possibilité aux participants de poser des questions en direct d'une part, et de recueillir leurs remarques d'autre part.

- Une permanence à l'hôtel de ville du Mans (sous réserve d'un contexte sanitaire favorable)

Une permanence sur rendez-vous sera mise en place à l'hôtel de ville du Mans. Les habitants pourront, en plus de consulter le dossier de concertation, échanger avec un technicien pour obtenir toutes les réponses à leurs éventuelles questions. Les avis pourront être recueillis dans le registre mis à disposition.

LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Pour informer les habitants de l'organisation de cette concertation, une campagne de communication sera mise en place :

- Annonce par voie de presse
- Distribution de flyers
- Affichage sur des endroits stratégiques à forte fréquentation (dont les panneaux numériques des communes)
- Communication digitale via les sites Internet et sur les réseaux sociaux
- Article dans les magazines des collectivités et de Le Mans Métropole
- Sollicitation des partenaires institutionnels, associatifs et économiques comme relais de l'information.

LA RESTITUTION

- Bilan concertation incluant réponses aux attentes et remarques exprimées,
- Bilan mis à disposition du public, sur le site « jeparticipe.fr » et en collectivités.

En conséquence, je vous remercie mes chers collègues de bien vouloir approuver les modalités de la concertation préalable au projet Chronovélo telles que définies ci-avant.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL213752H1

Affichage le 21 décembre 2021

Délibération exécutoire le 21 décembre 2021